Le prix du sang pour l'homicide involontaire est aggravé et équivaut à celui de l'homicide volontaire. Le coupable n'est pas tué car c'est Satan qui l'a encouragé, et le prix du sang doit être versé aveuglément sans rancoeur ni recours aux armes.

ʿAbdullah ibn ʿAmr (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Le prix du sang pour l'homicide involontaire est aggravé et équivaut à celui de l'homicide volontaire. Le coupable n'est pas tué, car c'est Satan qui l'a encouragé, et le prix du sang doit être versé aveuglément sans rancœur ni recours aux armes. »

[Bon] [Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith montre clairement que le prix du sang de l'homicide involontaire [l'homicide quasi-intentionnel] - le fait de frapper une personne avec une chose qui ne tue pas en règle générale, comme un bâton - est aggravé comme celui de l'homicide volontaire et il correspond à cent chameaux : trente chameaux dans leur cinquième année, trente chameaux dans leur quatrième année et quarante chamelles pleines de leurs petits en leur ventre. Ensuite, il y a l'homicide involontaire qui ne résulte pas d'une inimitié, ni d'une rancœur ou d'un recours aux armes. En effet, parfois, Satan peut semer la discorde auprès des gens grâce aux mauvaises pensées qu'il insuffle à travers la plaisanterie et le divertissement, ensuite cela entraîne des affrontements et des meurtres sans préméditation qui font couler le sang entre eux.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58215